

**EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - 2020**

Epreuve écrite d'admissibilité du 12 mars 2020

Cette épreuve consiste, à partir de **documents succincts** remis au candidat, **en trois à cinq questions** appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée : 1 H 30

Coefficient : 2

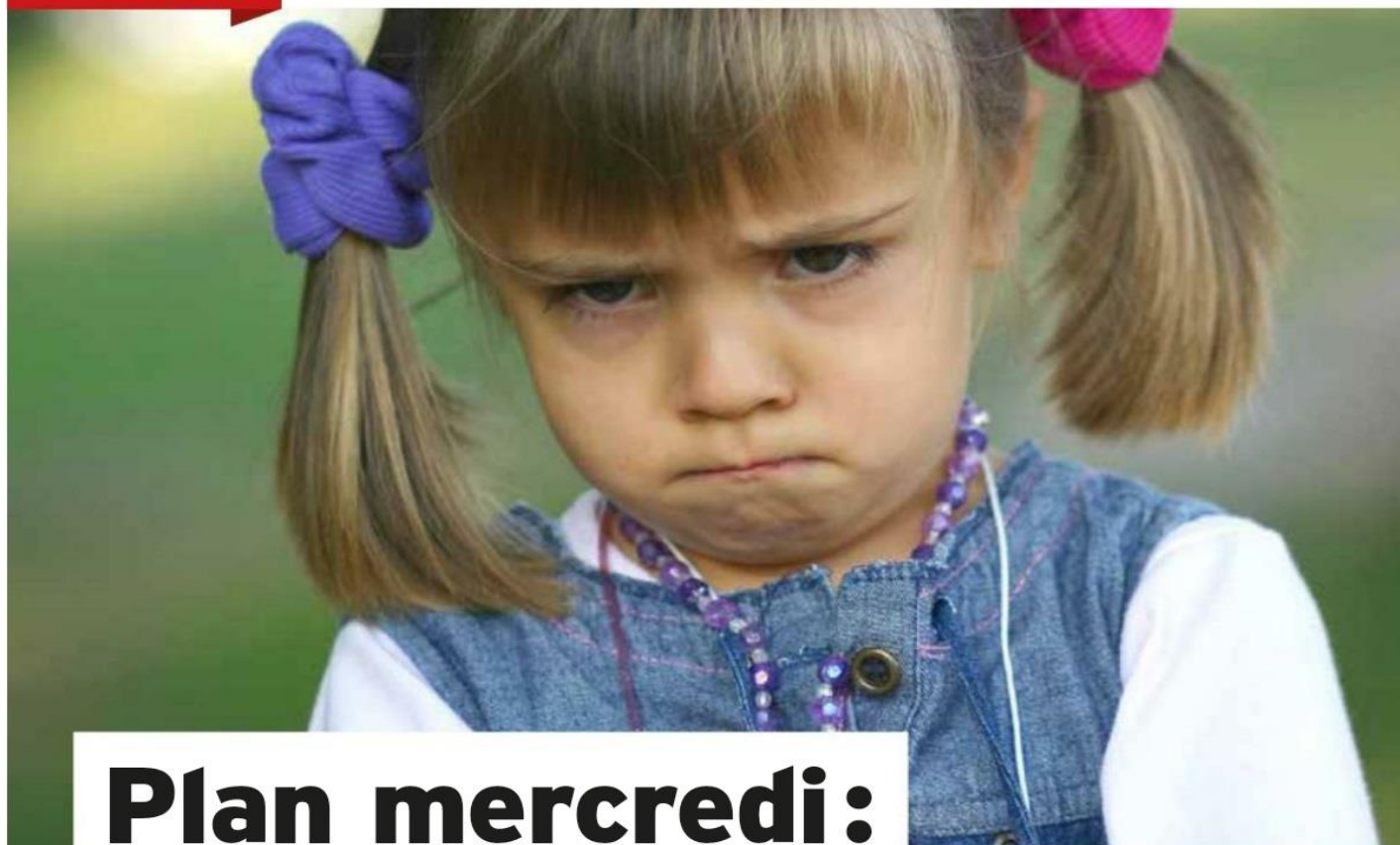
**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

Vous ne devez faire apparaître **aucun signe distinctif** dans votre copie. Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. **Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.** L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.  
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**

**Il sera tenu compte de la présentation et de l'orthographe.  
(Un malus de 2 points par copie pourra être appliqué)**

Ce sujet comporte 5 pages



# Plan mercredi : une ambition contrariée

---

Mi-juin 2019, 2 154 plans mercredi ont été signés, couvrant 4 242 communes. Ce substitut censé compenser la fin des activités périscolaires dans les communes repassées à la semaine de 4 jours prolonge une conception territoriale et partenariale de la coéducation désormais institutionnalisée et sans doute irréversible. Il connaît cependant les mêmes limites que les dispositifs précédents (PEL, PEDT) et une lente montée en charge, notamment en milieu rural.

**Q**uand Jean-Michel Blanquer a dévoilé en juin 2018 le Plan mercredi, son « ambition éducative pour tous les enfants » était grande : « le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement. Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ».

### Les PEDT confortés

En fait, dès lors que l'aménagement du temps scolaire sur quatre jours et demi cessait d'être la norme, il fallait surtout offrir un nouveau cadre aux activités périscolaires. À la rentrée 2018, environ 60 % des communes étaient revenues à la semaine de quatre jours. À la rentrée 2019, elles seront probablement autour de 90 %. Un inventaire rapide a permis de constater que si les temps d'animation périscolaires ont disparu

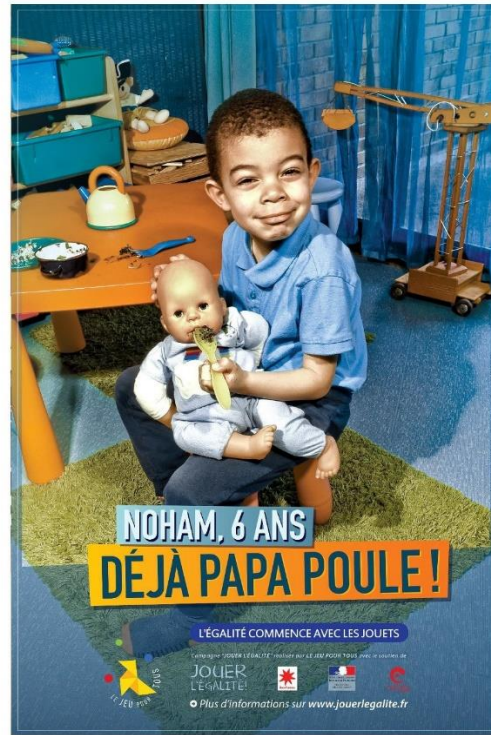
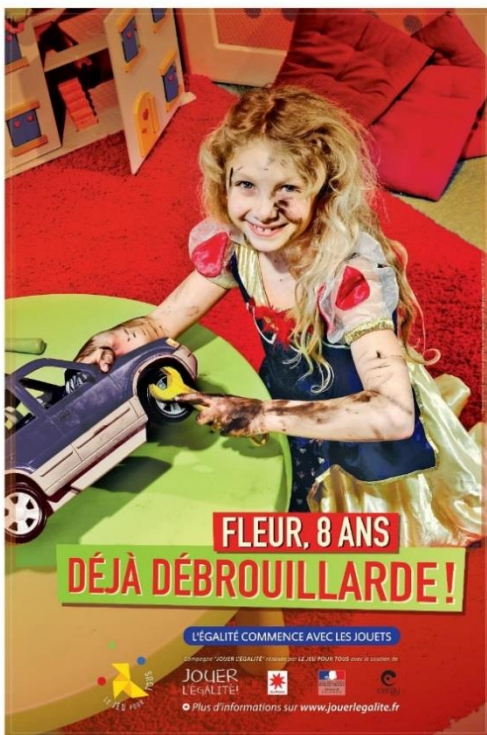
à maints endroits avant même d'avoir pu se stabiliser, la logique multipartenariale des projets éducatifs de territoire (PEDT) et des groupes d'action départementaux a été sauvegardée et donc validée. Les notions de parcours, de qualité des activités et d'articulation avec les projets d'école ont été maintenues comme des impératifs. Le label et la charte Plan mercredi imposent d'avoir conclu un PEDT avec la collectivité territoriale et la CAF, ou la MSA, intégrant le mercredi, de répondre aux normes des accueils de loisirs périscolaires, de veiller à l'articulation des activités avec les enseignements, à l'accessibilité et à l'inclusion de tous les enfants, à l'ancrage du projet dans le territoire, à la qualité des activités. Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 « modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs » a adapté et clarifié les notions de périscolaire - les accueils organisés les jours d'école et le mercredi - et d'extrascolaire - les accueils du samedi, du dimanche et pendant les vacances scolaires. Il a aussi assoupli les taux d'encadrement des accueils collectifs de mineurs pour les activités relevant des plans mercredi labellisés, au grand dam des syndicats de la branche de l'animation.

### **Peu adapté aux zones rurales**

La montée en charge reste cependant lente (voir l'interview de Mathias Lamarque en page 10). Les maires ou les présidents d'intercommunalité demeurent les principaux décisionnaires. Ils cosignent les PEDT et les plans mercredi et sont chargés de leur mise en œuvre. L'Association des maires de France a été associée à la gestation du dispositif. Elle a obtenu le soutien financier des CAF et de la MSA, ainsi que la baisse des taux d'encadrement. Mais, si on se réfère à l'étude réalisée à l'occasion de son dernier congrès, en novembre 2018, dans les collectivités revenues à la semaine de quatre jours, les activités périscolaires ne s'étaient guère développées. 39 % ne proposaient toujours pas d'activités le mercredi. Ce taux montait à 55 % pour les communes de moins de 2 000 habitants et à 49 % des intercommunalités. « Le Plan mercredi semble peu adapté aux zones rurales et aux petites communes » notait l'étude, citant comme principale difficulté l'obligation d'ouvrir des accueils de loisirs déclarés. Ces données devraient s'améliorer au fil du temps mais elles en disent long sur la rareté ou la non-conformité des activités périscolaires dans beaucoup des communes les plus petites. L'Association des maires ruraux de France demande d'ailleurs à disposer de financements complémentaires pour enrichir et professionnaliser les plans mercredi ruraux.

- A. Expliquez les objectifs du « Plan Mercredi » (2 points)
- B. Expliquez dans quelle mesure le « Plan Mercredi » est une avancée pour les enfants (3 points)

**QUESTION 2 : L'égalité filles-garçons (5 points)**



- A. Que pensez-vous de l'image ci-dessus ? (1 point)
- B. Citez 3 questions à se poser en équipes pour réfléchir sur l'égalité filles-garçons. (2 points)
- C. Développez 3 actions que vous pouvez mettre en place auprès des enfants. (2 points)

### QUESTION 3 : Le travail en équipe (5 points)

*Il était une fois quatre individus qu'on appelait  
Tout le monde - Quelqu'un - Chacun - et Personne.  
Il y avait un important travail à faire,  
Et on a demandé à Tout le monde de le faire.  
Tout le monde était persuadé que Quelqu'un le ferait.  
Chacun pouvait l'avoir fait, mais en réalité Personne ne le fit.  
Quelqu'un se fâcha car c'était le travail de Tout le monde !  
Tout le monde pensa que Chacun pouvait le faire  
Et Personne ne doutait que Quelqu'un le ferait...  
En fin de compte, Tout le monde fit des reproches à Chacun  
Parce que Personne n'avait fait ce que Quelqu'un aurait pu faire.*

#### *MORALITÉ :*

*Sans vouloir le reprocher à Tout le monde,  
Il serait bon que Chacun  
Fasse ce qu'il doit sans nourrir l'espoir  
Que Quelqu'un le fera à sa place...  
Car l'expérience montre que  
Là où on attend Quelqu'un,  
Généralement on ne trouve Personne*

- A. Qu'est-ce que le travail d'équipe, selon vous ? (1 point)
- B. Citez 3 avantages et inconvénients à travailler en équipe. (2 points)
- C. Proposez 3 actions à mettre en place en équipe pour favoriser le travail d'équipe. (2 points)

### QUESTION 4 : Les valeurs de la République (5 points)



- A. Quelles sont les valeurs de la République ? (1 point)
- B. Quelles actions pouvez-vous mettre en place dans votre accueil pour sensibiliser les enfants ? (2 points)
- C. Donnez 3 objectifs d'un projet sur cette thématique. (2 points)